

Les autorités connaissaient les dangers du vaccin Covid pour les troubles menstruels !

écrit par Le Media en 4-4-2 | 24 avril 2023





Les révélations de Cédric Villani sur les effets secondaires du vaccin Covid font froid dans le dos. Selon l'ancien député de LREM, le système de pharmacovigilance avait été le premier à alerter sur les effets secondaires menstruels du vaccin Covid.

Dans un enregistrement audio (voir ci-dessous) partagé par Romain Doyer, fils de [Marc Doyer](#) dont la femme est décédée des suites du vaccin Covid, Cédric Villani, célèbre mathématicien et ancien député sous l'étiquette de La République en marche (LREM), a fait des révélations choquantes.

Selon Villani, le système de pharmacovigilance avait été le premier à alerter sur les effets secondaires menstruels du vaccin Covid. Cependant, lorsque cette information a été transmise au groupe d'évaluation de l'Agence européenne du médicament (AEM), les conclusions ont été que ces effets secondaires n'étaient pas significatifs. *« Le système de pharmacovigilance s'était bien rendu compte et avait été le premier à alerter sur les effets secondaires menstruels. Mais quand cela s'est retrouvé au groupe d'évaluation de*

l'Agence européenne du médicament, les conclusions ont été que ce n'était pas significatif. », selon l'ancien député de La République en marche.

Ce n'est que récemment que le système a fini par revoir son diagnostic à ce sujet. *« C'est étrange que d'un côté, la pharmacovigilance avait alerté très tôt et sur la base des retours de personnes vaccinées. Et de l'autre côté, l'ANSM a mis un temps considérable avant de l'accepter comme quelque chose de probable, 1 année », a déclaré Cédric Villani.*

Témoignage de [@VillaniCedric](#) qui reconnaît que les autorités connaissaient les dangers du vaccin Covid pour les troubles menstruels □ combien de sacrifices de femmes sont ils responsables d'avoir continuer de vacciner ?
*[@OPECST_](#) [@verity_france](#) [@ouestmoncycle](#) [@TPMP](#)
[@Cyrilhanouna](#)... pic.twitter.com/LphNIwB4Hw*

– Doyer Romain (@FauvelDoyer) [April 22, 2023](#)

Ces révélations extrêmement choquantes soulèvent des questions sur la transparence et l'efficacité des systèmes de surveillance des effets secondaires des vaccins. C'est un véritable pavé dans la mare qui vient d'être lancé et qui donnera raison, encore une fois, aux personnes qualifiées de "complotistes". **Comment est-il possible de faire vacciner des millions de femmes en connaissant les risques de cette vaccination ? Comment est-il possible que la parole de milliers de femmes qui se sont vaccinées soit encore insultée par les médias comme [Libération](#) en les qualifiant d'antivax complotistes ?**

Faut-il rappeler que l'association « Où est mon cycle ? » alerte depuis près de deux ans sur cette grave problématique ? Voici le commentaire de [Mélodie Feron, fondateur du collectif « Où est mon cycle ? »](#) concernant cette révélation

:

Nous avons pris part à des réunions avec l'ANSM début mai 2022. Il y avait des représentants des différents ordres de médecins et personne n'a pris nos propos au sérieux. Nous avons proposé d'envoyer les milliers de témoignages reçus et la réponse a bien entendu été négative. Un médecin nous a même répondu : « Pour sauver 15 000 vies, on peut bien sacrifier 100 utérus ». Je vous laisse apprécier la phrase à sa juste valeur... Venant de l'ordre des médecins, ça en dit long...

Est-ce pour service rendu que Christelle Ratignier-Carbonneil, directrice générale de l'ANSM, a été élue pour 3 ans à la vice-présidence du conseil d'administration de l'EMA en juin 2022 ?

Rappelons à nos lecteurs que dans l'affaire [*Mediator*](#), le tribunal correctionnel de Paris avait rendu son verdict. Les Laboratoires Servier et l'ANSM (ex-Afssaps) avait été reconnus coupables de tromperie aggravée, d'homicides et de blessures involontaires. Au terme d'un procès fleuve, ils ont été respectivement condamnés à une amende de 2,7 millions d'euros et plus de 300 000 euros – ce qui est peu comparé aux 400 millions de bénéfices tirés du *Mediator*.

Lorsque les risques sont connus et qu'une vaccination de masse est autorisée malgré tout, il est possible pour tout citoyen de porter plainte contre l'État pour négligence. L'affaire ne fait que commencer.

Le Média en 4-4-2.

<https://lemediaen442.fr/alerte-info-cedric-villani-reconnait-que-les-autorites-connaissaient-les-dangers-du-vaccin-covid-pour-les-troubles-menstruels/>